NATIONS UNIES



# Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/107 22 janvier 1996

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Cinquante-deuxième session Point 10 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE,
EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES
COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre datée du 12 décembre 1995, adressée au Président de la Commission

des droits de l'homme à sa cinquante et unième session

par Mme Elisabeth Rehn, rapporteur spécial chargé

d'enquêter sur la situation des droits de l'homme

sur le territoire de l'ex-Yougoslavie

J'ai récemment effectué ma deuxième mission dans le cadre de mon mandat de Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'enquêter sur la situation des droits de l'homme sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Les renseignements recueillis au cours de cette mission serviront à l'élaboration du prochain rapport détaillé que je dois présenter à la Commission à sa prochaine session. Cependant, compte tenu de la situation actuelle dans la région et plus particulièrement des problèmes soulevés par l'accord de paix signé à Dayton, je me sens dans l'obligation de partager avec vous et, par votre intermédiaire, avec l'ensemble des membres de la Commission, les principales constatations que j'ai pu faire au cours de ma mission.

### Bosnie-Herzégovine

Pour la première fois depuis octobre 1992, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme a pu se rendre dans les territoires sous contrôle des forces serbes de Bosnie. En ma qualité de Rapporteur spécial, j'ai pu me rendre à Bijelina et à Banja Luka et obtenir sur place des renseignements relatifs à divers aspects de la situation des droits de l'homme dans la région. Je tiens à souligner que les autorités serbes de Bosnie m'ont accordé leur entière coopération, en conséquence de quoi le Centre pour les droits de l'homme a pris les premières mesures en vue de la mise en place d'un observatoire des droits de l'homme à Banja Luka.

La situation humanitaire de plusieurs milliers de Serbes déplacés d'autres régions de Bosnie-Herzégovine et de la République de Croatie est très préoccupante et appelle une grande attention de la part de la communauté internationale. Certains éléments permettent de conclure à une relative amélioration de la situation des droits de l'homme des populations musulmane et croate qui vivent encore dans la région. Néanmoins, la situation reste précaire et ces populations sont toujours victimes de diverses formes de harcèlement et de persécution. J'ai pu me rendre dans une prison pour rencontrer les dirigeants de l'organisation humanitaire "Merhamet", détenus sans procès depuis plusieurs mois déjà dans des conditions très difficiles. Leur sort, de même que le sort du groupe appelé groupe Valter, illustre la gravité de la situation des droits de l'homme dans la région.

Au cours de mon voyage en Bosnie-Herzégovine centrale, j'ai pu assister à des scènes au cours desquelles des maisons ont été incendiées et pillées par des soldats de l'armée croate de Bosnie, notamment dans la région de Mrkonjic-Grad. J'ai soulevé ce problème lors de mes entretiens avec les autorités croates de Bosnie à Mostar et avec les autorités croates de Zagreb. Si les autorités semblent imputer ces pratiques au sentiment compréhensible de frustration éprouvé par certains individus, des renseignements recueillis par diverses sources internationales, dont l'ONU, laissent penser que ces actes sont caractéristiques d'une entreprise organisée.

Très peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne le retour des personnes déplacées à l'intérieur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Mes entretiens avec les autorités locales de Jajce et de Bugojno ne m'ont pas laissé beaucoup d'espoir sur la sincérité de leur engagement en faveur du principe du retour.

En revanche, des progrès importants ont été faits en matière de liberté de circulation à Mostar. En effet, cette liberté a été garantie aux femmes et aux enfants, ainsi qu'à tous les hommes n'ayant pas l'âge de participer aux opérations militaires. L'administration mise en place dans cette ville par l'Union européenne a également fait quelques progrès dans la reconstruction d'une infrastructure d'éducation et de soins de santé.

## République fédérative de Yougoslavie

Durant ma mission dans ce pays, j'ai accordé une attention particulière à la question de la situation des droits de l'homme de la population albanaise du Kosovo. Par mes contacts directs avec les autorités locales,

les représentants de diverses organisations albanaises et des particuliers, je me suis efforcée de vérifier les informations concernant ce problème. J'ai l'intention d'approfondir mon enquête, notamment dans le cadre de missions sur place d'observateurs du Centre pour les droits de l'homme. Il y a lieu de s'inquiéter, en particulier, de la situation des enfants, qui ne bénéficient ni d'une scolarité régulière ni d'une protection médicale appropriée. J'ai pu observer une profonde méfiance entre les autorités et la population de souche albanaise. On signale encore des cas de brutalités policières, de harcèlement de la population locale et de restrictions de la liberté de mouvement. Cette zone reste un foyer potentiel de conflit dans la région.

Au cours des entretiens que j'ai eus à Belgrade, j'ai une nouvelle fois posé la question de l'ouverture d'un bureau du Centre pour les droits de l'homme dans le pays. Je n'ai pas encore reçu de réponse à cette demande, mais je crois qu'il y a lieu de s'attendre à une réaction positive qui ne devrait pas tarder.

#### République de Croatie

Les autorités de ce pays ont une nouvelle fois démontré leur volonté de coopérer pleinement et sans conditions avec le Rapporteur spécial. J'ai reçu les assurances de cette coopération, notamment lors de mes entretiens avec le Président de la République et avec les Ministres de la défense et de l'intérieur. Cependant, le principal sujet de préoccupation reste la situation des populations serbes des anciens secteurs Sud, Nord et Ouest. Ces populations se composent en majorité de personnes issues des groupes vulnérables et requièrent une assistance immédiate.

Lors de ma visite à Erdut et à Vukovar, j'ai pris connaissance de la situation dans le secteur Est. La situation humanitaire dans la région est rendue très difficile par la présence de plusieurs centaines de réfugiés. Certains éléments permettent de penser que la situation des droits de l'homme des non-serbes qui vivent encore dans la région s'est améliorée, même si elle est loin d'être satisfaisante. La préservation d'une société pluriethnique dans la région nécessitera une participation internationale importante. On m'a fait savoir que toutes les organisations internationales seraient prochainement autorisées à circuler librement. Le Centre pour les droits de l'homme envisage par conséquent l'ouverture d'un bureau dans la région. J'espère que les activités entreprises par les responsables sur le terrain dans le cadre de mon mandat contribueront à la réintégration pacifique de cette région dans la République de Croatie, conformément aux termes de l'accord de Washington.

# Personnes disparues

Un des problèmes les plus inquiétants à résoudre est celui des personnes disparues. Au cours de ma mission, j'ai engagé toutes les autorités concernées à apporter leur appui total au CICR et à l'expert de la Commission chargé du dispositif spécial concernant les personnes disparues, afin de réunir les conditions qui permettront d'obtenir des renseignements sur le sort de ces personnes. Si des progrès importants ne sont pas faits dans ce domaine, il sera impossible de créer les bases d'une coexistence pacifique.

Monsieur le Président, je suis pleinement consciente du fait que durant la période cruciale que nous traversons, mes activités risquent de prendre une dimension particulière. Aussi, j'entends tout mettre en oeuvre pour m'acquitter du mandat qui m'a été confié. J'espère instaurer des relations de travail étroites avec les organes internationaux qui seront créés à la suite de l'accord de paix en Bosnie-Herzégovine et à l'accord concernant le secteur Est de la République de Croatie. J'espère également qu'il sera possible de renforcer la présence d'observateurs des droits de l'homme en République fédérative de Yougoslavie. J'envisage d'effectuer ma prochaine mission dans la région à la fin du mois de janvier.

Je vous serais très reconnaissante de faire en sorte que la présente lettre soit publiée comme document officiel de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme et distribuée aux membres de la Commission.

(Signé) Elisabeth REHN

Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme

----